

LETTRE OUVERTE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION.

Lors du dernier conseil communautaire de Chartres Métropole, vous avez répondu haut et fort dans les termes suivants à Philippe Brette qui s'exprimait au nom de notre groupe de gauche : « Vous n'avez pas suivi le projet. Votre question est un affront. Des études ont conduit les conseillers à choisir un scénario bien précis et vous les faites passer pour des imbéciles. Ce n'est pas acceptable ... Qui vous dit que le coût initial du projet a augmenté ? ... Le projet n'est pas passé de 40 à 50 millions d'euros ... Vous confondez le hors taxes et le toutes taxes comprises. Le coût du projet est de 43 millions d'euro. »

Monsieur le Président, nous le savons, vous cherchez à discréditer vos opposants. Mais en fait c'est vous qui vous discréditez à chaque conseil un peu plus en n'ayant que pour seuls arguments de votre politique mensonges et manipulations.

Tout d'abord sur le coût, quelles sont les données et faits incontestables ?

Le projet initial a été voté le 5 juillet 2004. Cette délibération approuvée par 37 voix (3 abstentions) retenait le scénario suivant :

- « La création d'un complexe aquatique comprenant un bassin olympique de 50 m, une zone ludique, une fosse à plongée et des activités de remise en forme, auquel serait associée une patinoire ludique de 900 m², pour un coût d'investissement HT de l'ordre de 33,4 M€, soit 40 M€ TTC. Ce programme sera précisé en liaison avec les utilisateurs, dans le cadre de la mise au point du programme détaillé; »
- « le maintien en activité de la piscine des Vauroux, selon de nouvelles modalités de fonctionnement, qui seront précisées ultérieurement, en liaison avec les utilisateurs, scolaires notamment. »

(ceci est un extrait mot à mot de la délibération n° 2 actée en préfecture le 8 juillet 2004)

Par ailleurs, tout(e) citoyen(ne) peut se rendre sur le site de CHARTRES METROPOLE (<http://www.agglo-chartres.fr>). A la sous rubrique « Dossiers », chacun peut s'informer objectivement sur les installations prévues et sur le coût de cet investissement, tels qu'ils ont été votés le 5 juillet 2004.

D'ailleurs, rappelez vous, Monsieur le Président, vos propos, lors de cette séance. Argumentant sur le choix du scénario 2 bis (c'est dire la construction d'un nouveau complexe aquatique ET le maintien en activité de la piscine des Vauroux), vous affirmiez : « *On n'y va pas de manière brutale parce que les comportements des usagers doivent être mesurés, sachant que cette mesure va nous coûter cher. C'est le prix à payer pour voir comment les gens vont se comporter. Voilà le choix. Il est proposé de retenir ce scénario 2 bis qui prévoit la création du complexe aquatique, comprenant un bassin olympique de 50 m (50 m x 21 m)...une zone ludique, une fosse de plongée, des activités de remise en forme, ainsi qu'une patinoire ludique de 900 m² tel que décrit dans le scénario 2 pour un coût d'investissement de 33,4 M€. En TTC, c'est 40 M€. C'est très conséquent. L'Agglomération ne peut pas faire ce type d'investissement tous les jours. Ensuite, deuxième point : le maintien de l'activité de la piscine des Vauroux selon de nouvelles modalités de fonctionnement qui seront précisées ultérieurement en liaison avec les utilisateurs, scolaires notamment. Il faut que ce soit quelque chose de construit, de raisonnable. De temps en temps, les scolaires demanderont à aller sur le nouvel équipement, de temps en temps, ils auront des lignes d'eau aux Vauroux. Cela peut rester une zone de convivialité intéressante notamment pour les proximités Lucé et Mainvilliers. Il est proposé ce soir de voter pour retenir un scénario 2 bis et d'ouvrir une autorisation de programme de 5,5 M€.* » (extrait du procès-verbal du Conseil Communautaire)

En octobre 2005, lors du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2006, le coût du projet est toujours évalué à 40 M€ TTC (page 12 du DOB 2006)

Octobre 2006, débat d'orientation budgétaire pour l'année 2007, le projet est soudainement réévalué de près de 30 %, son coût passe à 50 M€ TTC (page 13 du DOB 2007)

Entre temps aucune délibération rectificative n'a été votée par le Conseil Communautaire et pour tromper les membres de notre assemblée, vous n'avez plus parlé en Toutes Taxes Comprises. « Le coût du projet est de 43 M€ » (séance du 6 mars 2007), vous n'osez même plus préciser que c'est Hors Taxes. Si quelqu'un prend les conseillers pour des imbéciles, ce n'est pas en hurlant que vous arriverez à faire croire aux électeurs que c'est votre opposition. L'irrespect vis à vis de vos adversaires ne pourra pas non plus dissimuler le fait que les financements prévus ne sont pas au rendez-vous.

Rappelez-vous Monsieur le président, le 5 juillet 2004, vous affirmiez : «... *C'est important. Si on arrive à réduire notre part propre sur l'investissement Ce que je propose c'est que face aux deux collectivités que sont le Département et la Région, qu'on ait le maximum de subventions pour que cet équipement soit subventionné à 80 % et, 40 M€ si c'est ramené à 20%, ce sera 8 M€ et dans ce cas, je vous garantis qu'on peut assurer une continuité de vie encore plus longue aux Vauroux. C'est ce que j'avais expliqué dans les différentes réunions de travail. Plus on va atténuer la charge d'investissement, plus on pourra maintenir d'activités sur les Vauroux.* »

Aujourd'hui, aucune subvention n'est acquise. Vous changez votre argumentation : « la communauté a les moyens de se payer toute seule cet équipement. Je n'aime pas les financements croisés ... » La communauté devra trouver sur ses fonds propres non pas 8 M€ comme vous le supposiez en 2004 mais 51,5 M€.

Que de manipulations, que de mensonges, Monsieur le Président ! La question de Monsieur Brette n'était pas un affront. Les conseillers et les citoyens ont le droit (et même le devoir !) de savoir :

Comment le complexe aquatique sera-t-il financé ?

Monsieur le président, pourquoi vous refusez-vous à demander des subventions ?

Pourquoi avez-vous changé seul (ou à quelques uns) le projet initial (en ajoutant une piscine à vagues, un double terrain de beach volley, une lagune d'eau extérieure) sans en référer au conseil communautaire faisant ainsi passer le coût du projet de 40 M€ TTC à 51,5 M€ ou puisque vous préférez le Hors Taxes de 33,4 M€ HT à 43 M€ HT ?

Une telle augmentation (près de 30 %) aurait du faire l'objet d'une nouvelle délibération. Telle n'est pas votre conception de la démocratie. C'est également une divergence majeure entre vous et nous.

Les membres du groupe des élus communautaires de gauche.

Sont membres de ce groupe :

Nicolas André (Lèves), Monique Boulet (Lèves), Philippe Brette (Lèves), Jean-Jacques Châtel (Mainvilliers), Dominique Edmond (Mainvilliers), Roger Goudet (Luisant), Didier Herche (Champhol), Sylvie Legendre (Mainvilliers), Maryse Legrand (Mainvilliers), René Malzert (Mainvilliers), Lise Pouthier (Lèves), Jean-Pierre Reschoeur (Lèves), André Taillandier (Champhol), Jacqueline Vinsot (Mainvilliers).